Regu le 06/10/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT

DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VALDEBLORE - 06420

N° 2015-55

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI.**

Présents: M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s):

Absent(s) non représenté(s): M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Décision modificative N°1 EHC

Le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

A l'investissement

Article/Chap.	Désignation	Sect	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type*
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	R				1 100.00 €	1 100.00 €	\odot	
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	Invest.	D				1 100.00 €	1 100.00 €	\odot	

Total sélection

	Proposé	Approuvé
Dépenses	1 100.00€	1 100.00€
Recettes	1 100.00€	1 100.00 €

Soit pour un total de la décision modificative comme suit :

Total sélection

	Proposé	Approuvé		
Dépenses	1 100.00€	1 100.00€		
Recettes	1 100.00€	1 100.00 €		

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

APPROUVE les dispositions ci-dessus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents. Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 06/10/2015

Cet Acte est rendu exécutable après visa de la Préfecture le Affichage en Mairie le

